BULLETIN D'INFORMATION DES EXPERTS AUTOMOBILES

N° 38 – Juin 2016

La réunion de la commission paritaire de la négociation collective s'est tenue le 1er juin 2016. Nous avions à l'ordre du jour la protection sociale. Ainsi, en ce qui concerne la complémentaire santé, deux remarques de la DGT concernant l'extension devaient être traités. Cela concernait :

- ***Le portage,***
- ***Le haut niveau de solidarité.***

Enfin un avenant sur le chèque santé a été acté. Il sera signé lors de la prochaine réunion. Cet accord reprend quasiment in extenso la proposition de la CGT [cf. les bulletins précédents]. Nous y reviendrons après la signature du dit accord. Quelques prestations ont été révisées à la hausse sans aucun changement de coût. Là aussi nous y reviendrons après la signature de l'avenant.

Pour le régime de prévoyance, un premier débat a eu lieu au regard de la mise en place ou non d'un appel d'offre. Rien n'est tranché. Une réunion avec Humanis aura lieu début septembre. Le problème est que le BCA a quitté le régime pouvant mettre en danger l'équilibre même de ce dernier. Il reste bien entendu à savoir si le BCA avait ou non le droit de quitter le régime institué par la branche.

Pourquoi nous combattons la loi travail

La campagne de dénigrement de la CGT ne cesse de prendre des proportions alarmantes pour la démocratie. D'un Gattaz qui assimile les militants CGT a des terroristes (pour s'excuser quelques jours après) à un Franz Olivier GIESBERT qui met la CGT et Daesh sur le même plan, il y a de quoi s'interroger sur la nocivité du texte. Celui-ci s'articule notamment autour de l'invention de la hiérarchie des normes [un accord d'entreprise pourra contenir des dispositions moins bonnes pour les salarié-e-s], de nouvelles facilités pour faire des licenciements économiques et des heures supplémentaires pouvant être payées à 110% au lieu de 125%.

C'est contre cela que la CGT se bat, tout en proposant des dispositions qui permettent de sécuriser les salarié-e-s.

Pour nous aider dans la négociation, Adhérez et faites adhérer à la CGT !

Nom : ..... Prénom : .....
Entreprise :..... Fédération :.....
Téléphone : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Courriel : ..... @.....

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
E-Mail : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr